

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2025

DEL-2025-11-01 – Rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau Potable 2025

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DEL-2025-11-02 - Rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'Assainissement Collectif 2024

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2024.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DEL-2025-11-03 – Plan de Financement – Travaux de création d'un Cabinet Médical

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'Approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini en séance du Conseil Municipal, **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus ainsi qu'un fonds de concours à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 100 000,00 € HT et d'Inscrire la dépense et la recette au budget.

DEL-2025-11-04 – Actualisation du Plan de financement des Travaux d'Aménagement Place de la Gare

Montant total des travaux	<u>302 933,60 € HT</u>
Région CRST (23.50%)	71 200,00 € HT
Département du Cher (10.66%)	32 305,44 € HT
Fonds Verts (28.30%)	85 725,00 € HT
Commune (37,54%)	113 703,16 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus, **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus, d'**Inscrire** la dépense et la recette au budget.

DEL-2025-11-05 – Plan de Financement – Restauration du banc d'Œuvre et de la Chaire de l'Abbaye

Considérant le montant des travaux à	<u>55 714,00 € HT</u>
DRAC (40%)	22 286,00 € HT
Mécénats (Fondation du Patrimoine) (40%)	22 286,00 € HT
Commune 20%	11 142,00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus, de **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus auprès de la DRAC, **Solliciter** la Fondation du Patrimoine pour un appel aux dons et d'**Inscrire** la dépense et la recette au budget.

DEL-2025-11-06 – Extension de l'Ecole – Affectation Centre de Loisirs - Prise en charge des annuités d'emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les annuités d'emprunt relatifs à l'extension de l'école suivant le tableau d'amortissement joint.

Le plan d'extinction de l'emprunt du bâtiment de l'Ecole s'étend à compter des années : 2022, 2023, 2024 et 2025 jusqu'à 2029 pour un montant annuel de 18 629,40 € et 13 971,74 € pour 2030.

La Communauté de Communes prendra en charge les annuités d'emprunts de l'extension de l'Ecole à hauteur de 18 629,40 € / an jusqu'à l'extinction en 2030 pour ce bâtiment qui est affecté à l'exercice des compétences du Centre de Loisirs.

Pour rappel, à ce jour les annuités à rembourser par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry s'élèvent à 75 517,60 € (2022 / 2023 / 2024 / 2025)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la prise en charge des annuités d'emprunt de l'extension de l'Ecole, affectée au Centre de Loisirs par la CdC Vierzon-Sologne-Berry comme présenté ci-dessus.

DEL2025-11-07 – Demande de soutien financier pour création d'un Conseil Citoyens des Enfants – Eglantine Vierzon Handball

- Considérant que le Club compte 3 licenciés habitant à Massay (1 Cat. Baby, 1 Cat. Ado et 1 Cat. Séniors),
Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'attribuer la somme de 100,00 € afin de soutien l'action du Club Eglantine Vierzon Handball.

DEL2025-11-08 – Déclaration de Vacance d'Emploi

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et pour faire suite à la radiation des cadres pour départ à la retraite de l'agent qui occupait le poste, valide la déclaration de vacance d'emploi à compter du 01.11.2025 comme indiqué ci-dessous :

- Adjoint Technique C1
- Temps complet - 35 heures
- Pour occuper les fonctions d'Adjoint Technique polyvalent

- Poste ouvert aux contractuels

DEL2025-11-09 – Noël des agents – Attribution de cartes cadeaux pour Noël 2025

Monsieur le Maire, comme l'an dernier, propose d'actualiser les dispositions prises en décembre dernier pour les agents communaux en matière de prestations d'action sociale, notamment à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année, en octroyant un bon d'achat.

Si la valeur annuelle des bons d'achat n'excède pas 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale (Pour 2025 : 3 925,00 € soit 196,25 €), ils sont exonérés de cotisations, CSG, quels que soient les motifs de leur octroi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des cartes cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël 2025 aux agents communaux titulaires et contractuels.

DEL2025-11-10 – Adhésion au GIP RECIA

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Approuve** l'adhésion de la Commune de Massay au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 Avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

- **Approuve** les termes de la Convention constitutive entre la Commune de Massay et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

- **Autorise** M. le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,

- **Désigne** Monsieur LEVEQUE Dominique en qualité de représentant titulaire et Monsieur CHIPAUX Louis en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

DEL2025-11-11 - Révision des loyers 2025 – Mandate de gestion Val de Berry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers pour 2025, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle de l'IRL du 2ème trimestre 2025, soit 1.04%

DEL2025-11-12 – Demande de Fonds de concours de la Cne de Massay à la CdC VSB

- Considérant que le projet est estimé à 400 000,00€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'Approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,

- De Solliciter un fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 100 000,00 € HT (cent mille euros),

- D'Inscrire la dépense et la recette au budget.

DEL2025-11-13 – Actualisation du Plan de Financement des Trx d'Aménagement « Jardin des Moines ».

Considérant le Montant du marché

98 151,00 € HT

Région – LEADER (80%)

78 820,80 € HT

Commune 20%

19 630,20 € HT

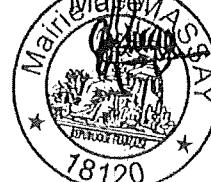
Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus, de Solliciter les subventions mentionnées ci-dessus. D'inscrire la dépense et la recette au budget.

Informations et Questions diverses :

- Devis Nicolas Paysages - Débroussaillage pour parc de l'Ehpad
- Inauguration de la Place de la gare
- Rue Gourdon de Givry

Joël METIVIER
Secrétaire,

Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Leveque





Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, , LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-01 - Rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'Eau Potable 2024

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

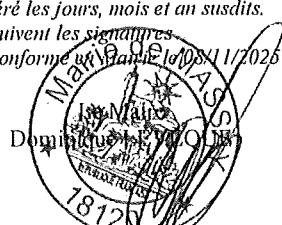
Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 10/11/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER





Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, n, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-02 - Rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'Assainissement Collectif 2024

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

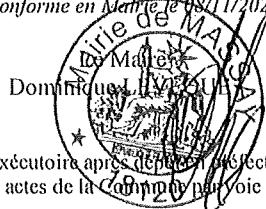
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2024.
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025



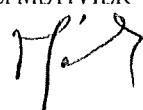
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : CORNOT Gaëlle, BARBIER Karine, THEVENIN Sandrine, MERSEY Yvette, MM : PESKINE Jacques, CHIPAUX Louis, BEGIN Rémi, METIVIER Joël, BOUGERET Jean-Louis, BITAUD Nicolas, LEPLAT Michel.

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absente :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-03 – Plan de financement – Travaux de création d'un Cabinet Médical à Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant le plan de financement du projet de travaux de création d'un « Cabinet Médical » à Massay.

Maîtrise d'Œuvre	32 571,00 € HT
Frais et études diverse	38 429,00 € HT
Travaux de création du Cabinet Médical	329 000,00 € HT
Montant total des travaux	400 000,00 € HT
DETR (25%)	100 000,00 € HT
CdC Vierzon-Sologne-Berry (25%)	100 000,00 € HT
Département du Cher (25%)	100 000,00 € HT
Commune 25%	100 000,00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de :

- **Approuver** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus ainsi qu'un fonds de concours à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 100 000,00 € HT.
- **Inscrire** la dépense et la recette au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Au registre suivent les signatures

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-03-DE

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



*Acte rendu exécutoire et dépôt en préfecture le 10/11/2025 et affichage du 10/11/2025
Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/11/2025*



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : CORNOT Gaëlle, BARBIER Karine, THEVENIN Sandrine, MERSEY Yvette, MM : PESKINE Jacques, CHIPAUX Louis, BEGIN Rémi, METIVIER Joël, BOUGERET Jean-Louis, BITAUD Nicolas, LEPLAT Michel.

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absente :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-04 – Actualisation du Plan de financement – Travaux Place de la Gare à Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant l'actualisation du plan de financement des travaux d'Aménagement « Place de la Gare » à Massay.

Maîtrise d'Œuvre 22 960,00 € HT
Travaux d'Aménagement Place de la Gare 279 973,60 € HT

Montant total des travaux **302 933,60 € HT**

Région CRST (23.50%)	71 200,00 € HT
Département du Cher (10.66%)	20 000,00 € HT
Fonds Verts (28.30%)	85 723,00 € HT
Commune (37,54%)	126 010,60 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de :

- **Approuver** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrire** la dépense et la recette au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Au registre suivent les signatures

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-04-DE

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : CORNOT Gaëlle, BARBIER Karine, THEVENIN Sandrine, MERSEY Yvette, MM : PESKINE Jacques, CHIPAUX Louis, BEGIN Rémi, METIVIER Joël, BOUGERET Jean-Louis, BITAUD Nicolas, LEPLAT Michel.

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absente :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-05 – Plan de financement – Restauration du Banc d'Œuvre et de la Chaire de l'Abbaye

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant le plan de financement du projet de travaux de « Restauration du Banc d'Œuvre et de la Chaire de l'Abbaye de Massay.

Restauration Banc d'Œuvre	21 170,00 € HT
Restauration de la Chaire	34 544,00 € HT
Montant total des travaux	<u>55 714,00 € HT</u>
DRAC (40%)	22 286,00 € HT
Mécénats (Fondation du Patrimoine) (40%)	22 286,00 € HT
Commune 20%	11 142,00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de :

- **Approuver** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus auprès de la DRAC,
- **Solliciter** la Fondation du Patrimoine pour un appel aux dons
- **Inscrire** la dépense et la recette au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 10/11/2025 et affichage du 10/11/2025
Publicité de 10 jours de la Commune par voie d'affichage le 10/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-06 : Extension Ecole –Affectation Centre de Loisirs - Prise en charge des annuités d'emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les annuités d'emprunt relatifs à l'extension de l'école suivant le tableau d'amortissement joint.

Le plan d'extinction de l'emprunt du bâtiment de l'Ecole s'étend à compter des années : 2022, 2023, 2024 et 2025 jusqu'à 2029 pour un montant annuel de 18 629,40 € et 13 971,74 € pour 2030.

La Communauté de Communes prendra en charge les annuités d'emprunts de l'extension de l'Ecole à hauteur de 18 629,40 € / an jusqu'à l'extinction en 2030 pour ce bâtiment qui est affecté à l'exercice des compétences du Centre de Loisirs.

Pour rappel, à ce jour les annuités à rembourser par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry s'élèvent à 75 517,60 € (2022 / 2023 / 2024 / 2025)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide le plan d'extinction des annuités d'emprunt tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance

Joël METIVIER





Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-07 : Demande de soutien financier pour création Conseil Citoyens des Enfants – Eglantine Vierzon Handball

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la demande de soutien financier du Club l'Eglantine Vierzon Handball.

- **Considérant** que le Club compte 3 licenciés habitant à Massay (1 Cat. Baby, 1 Cat. Ado et 1 Cat. Séniors),

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte d'apporter un soutien financier à l'Association Eglantine Vierzon Handball pour un montant de 100,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 10/11/2025 et affichage du 10/11/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 10/11/2025



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 12 septembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, THEVENIN Sandrine, MERSEY Yvette, MM : PESKINE Jacques, CHIPAUX Louis, BEGIN Rémi, METIVIER Joël, BOUGERET Jean-Louis, BITAUD Nicolas, LEPLAT Michel.

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absente :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-08 – Déclaration de vacance d'emploi

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer et faire la déclaration de vacance d'emploi suivante, à compter du 01.11.2025 :

- Poste d'Adjoint Technique, suite à la radiation des cadres pour départ à la retraite
- Services Techniques
- Temps : Temps complet – 35h
- Poste ouvert aux contractuels

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et pour faire suite à la radiation des cadres pour départ à la retraite de l'agent qui occupait le poste, valide la déclaration de vacance d'emploi à compter du 01.11.2025 comme indiqué ci-dessous :

- Adjoint Technique C1
- Temps complet - 35 heures
- Pour occuper les fonctions d'Adjoint Technique polyvalent
- Poste ouvert aux contractuels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme au Mairie le 08/11/2025

Le Maire D. LEVEQUE



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : CORNOT Gaëlle, BARBIER Karine, THEVENIN Sandrine, MERSEY Yvette, MM : PESKINE Jacques, CHIPAUX Louis, BEGIN Rémi, METIVIER Joël, BOUGERET Jean-Louis, BITAUD Nicolas, LEPLAT Michel.

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absente :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-09 – Noël des agents – Attribution de cartes cadeaux pour Noël 2025

Monsieur le Maire, comme l'an dernier, propose d'actualiser les dispositions prises en décembre dernier pour les agents communaux en matière de prestations d'action sociale, notamment à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année, en octroyant un bon d'achat.

Si la valeur annuelle des bons d'achat n'excède pas 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale (Pour 2025 : 3 925,00 € soit 196,25 €), ils sont exonérés de cotisations, CSG, quels que soient les motifs de leur octroi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des cartes cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël 2025 aux agents communaux titulaires et contractuels.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'attribuer des cartes cadeaux et décide d'attribuer un montant de 150,00 € aux agents titulaires et contractuels à l'occasion des fêtes de Noël 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025



Secrétaire de séance
Joël METIVIER





Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-10 : Adhésion au GIP RECIA

- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,
- **Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- **Vu** la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,
- **Vu** l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,
- **Considérant** que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun, des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,
- **Considérant** que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Approuve** l'adhésion de la Commune de Massay au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 Avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **Approuve** les termes de la Convention constitutive entre la Commune de Massay et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

- **Autorise** M. le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **Désigne** Madame / Monsieur LEVEQUE Dominique en qualité de représentant titulaire et Monsieur CHIPAUX Louis en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur / Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JM".

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 10/11/2025 et affichage du 10/11/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 10/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-11 : Révision des loyers 2025 Mandat de Gestion Val de Berry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers pour 2025, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle de l'IRL du 2ème trimestre 2025, soit 1.04% :

Adresse	Loyer Max actualisé au 01/01/2026	Loyer applicable au 01/01/2026	Loyer mensuel Applicable au 01/01/2026	Loyer m2/SU pratiqué au 01/01/2025	Loyer mensuel pratiqué au 01/02/2025
1A, rue Pasteur 9026 0001	6.241569	5.484541	255,25 €	5,428089	252,62 €
1B, rue Pasteur 9026 1001	6.241569	5.484541	293,97 €	5,428089	290,95 €
1C, rue Pasteur 9026 2001	6.241569	5.484541	390,17 €	5,428089	386,15 €
3, rue Pasteur 9026 0003	6.364677	5,764603	274,97 €	5,705268	272,14 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour constater l'acte en Mairie le 08/11/2025

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER





Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2025-11-12 - Demande de Fonds de concours de la Commune de Massay à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Le Maire,

- **Considérant** que la commune de Massay souhaite réaliser des travaux pour la création d'un Cabinet Médical à Massay
- **Considérant** que la création d'un Cabinet Médical sur la Commune de Massay permettra la continuité du service de santé suite au départ en retraite du médecin et permettre l'installation d'autres professionnels de santé à Massay.
- **Considérant** que la Commune de Massay, par délibération n° DEL-2025-11-03 du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2025, sollicite auprès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry un Fonds de concours à hauteur de 25 % des dépenses estimées,
- **Considérant** que le projet est estimé à 400 000,00€ HT,
- **Considérant** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

• Etat – DETR (25%)	100 000,00 € HT
• Conseil Départemental du Cher (25%)	100 000,00 € HT
• Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (25%)	100 000,00 € HT
• Commune de MASSAY (25%)	100 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à la majorité** (Pour : .. Contre : .. Abstention : ..)
- **D'Approuver** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **De Solliciter** un fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 100 000,00 € HT (cent mille euros),
- **D'Inscrire** la dépense et la recette au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Metivier".

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 10/11/2025 et affichage du 10/11/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 10/11/2025

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 07 novembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 novembre 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
TOUBOUL Didier donne pouvoir à Jacques PESKINE
CIDALE Jean-Charles donne pouvoir à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

**DEL-2025-11-13 – Actualisation du Plan de financement des Travaux d'Aménagement
« Jardin des Moines »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant le plan de financement du projet ce travaux d'Aménagement du « Jardin des Moines » Route de Reuilly à Massay.

Mission Maîtrise d'Œuvre 8 800,00 € HT
Montant prévisionnel des travaux 124 358,00 € HT

Montant du marché 133 158,00 € HT

Région – LEADER (80%) 106 526,40 € HT
Commune 20% 26 631,60 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **d'Approuver** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **de Solliciter** les subventions mentionnées ci-dessus.
- **d'Inscrire** la dépense et la recette au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/11/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251107-DEL-2025-11-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Secrétaire de séance
Joël METIVIER

